



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 21895

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la composition du groupe de travail chargé de préparer la réforme du droit de la famille. Ce groupe est composé de professionnels (avocats, magistrats, notaires), concernés par les questions familiales, mais cette réflexion n'est pas partagée par les responsables d'associations qui sont pourtant particulièrement au fait des problèmes familiaux au quotidien. Il lui rappelle l'engagement qu'elle avait pris le 4 octobre 1997 « il n'y aura pas de bonnes réformes de la justice fondées sur le seul point de vue des professionnels ; il faudra également se placer du côté des citoyens ». Il lui demande en conséquence si elle a l'intention d'étendre ce groupe de travail très important aux représentants des associations familiales. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et sur les éventuelles modifications qu'elle entend apporter au groupe de travail en cause.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail, installé à la Chancellerie le 31 août 1998 et chargé de proposer des réformes en droit de la famille d'ici la fin du premier semestre 1999, a volontairement été composé d'un nombre restreint de spécialistes : universitaires, magistrats, avocats, notaire, psychanalyste. Il lui est apparu qu'une structure restreinte était plus à même de formuler des propositions de textes dans le délai imparti. Pour autant, elle est pleinement consciente de la nécessité d'opérer une large concertation préalablement à la mise en oeuvre d'une réforme de cette importance. Aussi a-t-elle demandé à Mme Dekeuwer-Defossez, présidente de ce groupe de travail, de procéder à des consultations élargies des associations intéressées par les secteurs du droit de la famille. Les associations familiales, et notamment celles représentant les intérêts des pères, seront donc entendues par le groupe de travail. L'audition de certaines d'entre elles est d'ores et déjà réalisée et d'autres planifiées.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21895

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6368

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1438